

États financiers du

# **FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR**

30 juin 2024 (non audité)

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

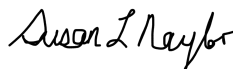
Les états financiers intermédiaires non audités ci-joints ont été préparés par **Venator Capital Management Ltd.**, en tant que gestionnaire du Fonds alternatif fondateurs Venator (le « Fonds ») et approuvés par le conseil d'administration de Venator Capital Management Ltd. Le gestionnaire est responsable de l'intégrité, de l'objectivité et de la fiabilité des données présentées. Cette responsabilité comprend le choix de principes comptables appropriés et la formulation de jugements et d'estimations conformes aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « IFRS »), y compris la norme comptable internationale (l'« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*. Le gestionnaire est également responsable de l'établissement de contrôles internes à l'égard du processus de présentation de l'information financière, destinés à fournir une certitude raisonnable quant à la pertinence et à la fiabilité de l'information financière présentée, ainsi que de la protection de tous les actifs des Fonds.

Le conseil d'administration de Venator Capital Management Ltd. est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers et de superviser la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière.

**Au nom de Venator Capital Management Ltd., gestionnaire des Fonds**



Brandon Osten  
Chef de la direction  
Le 13 août 2024



Susan Naylor  
Cheffe des Finances  
Le 13 août 2024

## Avis aux porteurs de parts

### L'auditeur des Fonds n'a pas effectué l'examen du Fonds alternatif fondateurs Venator

Venator Capital Management Ltd., gestionnaire des Fonds, nomme un auditeur indépendant pour l'audit des états financiers annuels des Fonds. Selon les lois sur les valeurs mobilières applicables, si le rapport financier intermédiaire n'a pas été examiné par un auditeur, le rapport financier intermédiaire doit être accompagné d'un avis en faisant état.

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

## États de la situation financière

Au 30 juin 2024, avec informations comparatives pour le 31 décembre 2023 (non audité)

	30 juin 2024	31 décembre, 2023
<b>ACTIFS</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Montant à recevoir des courtiers	1 118 071 \$	392 420 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	207 144	73 524
Placements détenus, à la juste valeur (au coût – 13 341 377 \$; 12 350 920 \$ en 2023) (note 8)	14 824 863	16 211 469
Dividendes à recevoir	8 539	2 419
Montant à recevoir au titre des placements vendus	211 734	1 753 804
Autres actifs	8 854	832
Intérêts à recevoir	41 741	50 154
	<u>16 420 946</u>	<u>18 484 622</u>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Créditeurs et charges à payer	69 675	104 186
Montant à payer au titre des rachats (note 12)	271 909	–
Placements vendus à découvert, à la juste valeur (produit – 2 113 628 \$; 4 105 467 \$ en 2023) (note 8)	2 032 222	4 020 003
Frais de gestion à payer (note 5)	22 393	22 253
Montant à payer au titre des placements achetés	857 214	920 223
	<u>3 253 413</u>	<u>5 066 665</u>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<u>13 167 533 \$</u>	<u>13 417 957 \$</u>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série :</b>		
Série A1	10 371 172 \$	10 528 399 \$
Série F	1 504 590	1 614 491
Série F1	1 291 771	1 275 067
	<u>13 167 533 \$</u>	<u>13 417 957 \$</u>
<b>Nombre de parts rachetables en circulation (note 6) :</b>		
Série A1	1 480 163	1 500 284
Série F	102 945	110 913
Série F1	179 319	177 722
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part :</b>		
Série A1	7,01 \$	7,02 \$
Série F	14,62	14,56
Série F1	7,20	7,17

Approuvé au nom de la fiducie :



, fiduciaire

Venator Capital Management Ltd

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

## États du résultat global

Pour la période close le 30 juin 2024, avec informations comparatives pour 2023 (non audité)

	2024	2023
<b>Revenu</b>		
Intérêts aux fins de distribution	310 741 \$	290 138 \$
Profit (perte) réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	2 691 308	(838 870)
Variation nette de la plus-value/moins-value latente des placements	(2 384 097)	3 335 954
Dividendes	28 241	21 470
Autres revenus	-	2 578
	<u>646 193</u>	<u>2 811 270</u>
<b>Charges</b>		
Intérêts et frais d'emprunt	360 911	318 519
Frais de gestion (note 5)	136 341	131 776
Charges d'exploitation	70 115	74 459
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	59 139	61 664
Honoraires d'audit	14 959	14 876
Frais juridiques	9 824	7 513
Retenues d'impôt	2 226	6 399
	<u>653 515</u>	<u>615 206</u>
<b>(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<u>(7 322) \$</u>	<u>2 196 064 \$</u>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série (note 11) :</b>		
Série A1	(18 900) \$	1 723 144 \$
Série F	6,324	280 024
Série F1	5,254	192 896
	<u>(7 322) \$</u>	<u>2 196 064 \$</u>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 11) :</b>		
Série A1	(0,01) \$	0,95 \$
Série F	0,06	2,11
Série F1	0,03	0,97

## FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables  
Pour la période clos le 30 juin avec informations comparatives pour 2023 (non audité)

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Produit de l'émission de parts rachetables*	Rachat de parts rachetables*	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
<b>30 juin 2024</b>					
Série A1	10 528 399 \$	411 631 \$	(549 958) \$	(18 900) \$	10 371 172 \$
Série F	1 614 491	—	(116 225)	6 324	1 504 590
Série F1	1 275 067	11 450	—	5 254	1 291 771
	<u>13 417 957 \$</u>	<u>423 081 \$</u>	<u>(666 183) \$</u>	<u>(7 322) \$</u>	<u>13 167 533 \$</u>

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Produit de l'émission de parts rachetables*	Rachat de parts rachetables*	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
<b>30 juin 2023</b>					
Série A1	8 980 825 \$	814 642 \$	(460 457) \$	1 723 144 \$	11 057 554 \$
Série F	1 625 763	—	(280 275)	280 024	1 625 512
Série F1	1 092 297	4 446	(83 881)	192 896	1 205 758
	<u>11 698 885 \$</u>	<u>818 488 \$</u>	<u>(824 613) \$</u>	<u>2 196 064 \$</u>	<u>13 888 824 \$</u>

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

## Tableaux des flux de trésorerie

Pour la période close le 30 juin 2024, avec informations comparatives pour 2023 (non audité)

	2024	2023
<b>Flux de trésorerie liés à ce qui suit :</b>		
<b>Activité d'exploitation</b>		
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(7 322) \$	2 196 064 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments hors trésorerie :		
(Profit) perte net réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	(2 691 308)	838 870
Variation de la plus-value/moins-value latente des placements	2 384 097	(3 335 954)
Variation des soldes hors trésorerie :		
(Augmentation) diminution du montant à recevoir des courtiers	(725 651)	698 276
(Augmentation) diminution des dividendes à recevoir	(6 120)	8 355
Diminution (augmentation) du montant à recevoir au titre des placements vendus	1 542 070	(469 459)
Augmentation des autres actifs	(8 022)	(2 577)
Diminution (augmentation) des intérêts à recevoir	8 413	(4 145)
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(34 511)	4 664
Augmentation des frais de gestion à payer	140	1 760
Diminution du montant à payer au titre des placements achetés	(63 009)	(192 985)
Produit de la vente de placements	61 672 808	49 025 451
Achat de placements	(61 599 687)	(49 304 343)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation	<u>471 898</u>	<u>(536 023)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Produit de l'émission de parts rachetables	423 081	819 154
Montant payé au rachat de parts rachetables	(394 274)	(521 636)
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	<u>28 807</u>	<u>297 518</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	500 705	(238 505)
(Perte) profit de change sur la trésorerie	(367 085)	165 549
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	73 524	79 325
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>	<u>207 144 \$</u>	<u>6 369 \$</u>
<b>Renseignements supplémentaires*</b>		
Intérêts payés	364 840 \$	293 896 \$
Intérêts reçus	324 480	285 993
Dividendes payés	42 462	40 138
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt	56 853	65 489

\*Compris dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

## Inventaire du portefeuille Au 30 juin 2024 (non audité)

Nombre d'actions/ de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
<b>Actions canadiennes</b>				
12 400	ADENTRA Inc.	479 681 \$	462 147 \$	3,51
6 700	Bombardier Inc.	425 746	587 791	4,46
54 400	Chemtrade Logistics Income Fund	481 119	502 656	3,82
22 500	D2L Inc.	254 797	254 025	1,93
21 300	Element Fleet Management Corp.	484 083	530 157	4,03
3 100	Hammond Power Solutions Inc.	317 044	345 619	2,62
105 500	kneat.com Inc.	369 822	447 320	3,40
24 500	NFI Group Inc.	393 498	388 080	2,95
14 600	Propel Holdings Inc.	338 636	357 262	2,71
52 200	Sylogist Ltd.	472 845	528 264	4,01
		<u>4 017 271</u>	<u>4 403 321</u>	<u>33,44</u>
<b>Actions américaines</b>				
1 700	Amazon.com Inc.	461 817	449 685	3,42
7 100	Astra Health Inc.	403 169	394 182	2,99
1 200	elf Beauty Inc.	349 521	346 120	2,63
14 100	Forestar Group Inc.	605 335	617 410	4,69
8 300	General Motors Co.	363 432	527 834	4,01
15 500	Harrow Health Inc.	261 596	443 211	3,37
4 100	HealthEquity Inc.	471 906	483 761	3,67
1 600	IES Holdings Inc.	245 466	305 144	2,32
22 100	iShares Gold Trust	1 332 617	1 328 904	10,09
13 200	Lakeland Industries Inc.	383 624	414 484	3,15
800	Meta Platforms Inc.	542 867	552 141	4,19
4 900	Miller Industries Inc./TN	363 654	369 026	2,80
14 100	Red Violet Inc.	403 610	490 222	3,72
2 500	Ryder System Inc.	430 192	423 917	3,22
6 600	Skechers U.S.A. Inc.	443 247	624 436	4,74
4 500	Smartsheet Inc.	270 045	271 515	2,06
8 200	The Chefs' Warehouse Inc.	436 004	438 977	3,33
4 500	Uber Technologies Inc.	439 933	447 680	3,40
12 300	Xponential Fitness Inc.	261 315	262 645	1,99
33 500	Zeta Global Holdings Corp.	433 961	809 337	6,15
1 600	Zscaler Inc.	420 795	420 911	3,20
		<u>9 324 106</u>	<u>10 421 542</u>	<u>79,14</u>
	<b>Total des placements détenus</b>	<u>13 341 377</u>	<u>14 824 863</u>	<u>112,58</u>

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

## Inventaire du portefeuille (suite) Au 30 juin 2024 (non audité)

Nombre d'actions/ de parts	Placements vendus à découvert	Produit des ventes à découvert	Juste valeur	% de la valeur liquidative
<b>Actions canadiennes</b>				
(6 000)	Enghouse Systems Ltd.	(190 786 ) \$	(181 020) \$	(1,37)
(28 400)	iShares S&P/TSX Capped REIT Index ETF	(433 431)	(414 924)	(3,15)
		<u>(624 217)</u>	<u>(595 944)</u>	<u>(4,52)</u>
<b>Actions américaines</b>				
(300)	Cable One Inc.	(157 631)	(145 367)	(1,10)
(1 900)	Fastenal Co.	(171 145)	(163 429)	(1,24)
(13 600)	Hillman Solutions Corp.	(166 003)	(164 749)	(1,25)
(4 900)	Hormel Foods Corp.	(205 624)	(204 500)	(1,55)
(4 200)	Monroe Muffler Brake Inc.	(133 530)	(137 170)	(1,04)
(1 500)	Post Holdings Inc.	(210 545)	(213 861)	(1,62)
(1 100)	The Estee Lauder Cos Inc.	(198 412)	(160 204)	(1,22)
(200)	WW Grainger Inc.	(246 521)	(246 998)	(1,88)
		<u>(1 489 411)</u>	<u>(1 436 278)</u>	<u>(10,90)</u>
	<b>Total des placements vendus à découvert</b>	(2 113 628)	(2 032 222)	(15,42)
	Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	<u>(8 303)</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
	<b>Placements détenus, montant net</b>	<b><u>11 219 446</u></b> \$	12 792 641	97,16
	<b>Autres actifs, montant net</b>		<u>374 892</u>	<u>2,84</u>
	<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>		<b><u>13 167 533</u></b> \$	<b><u>100,00</u></b>



# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2024 (non audité)

---

## 1. Organisation de la fiducie et nature des activités

Le Fonds alternatif fondateurs Venator (la « fiducie ») est une fiducie qui a été créée sous le régime des lois de la province d'Ontario aux termes d'une convention de fiducie datée du 28 juin 2007 et dans sa version modifiée et mise à jour en date du 25 septembre 2009, du 14 février 2012 et du 30 juin 2021. La fiducie a amorcé ses activités le 1<sup>er</sup> septembre 2007. Venator Capital Management Ltd., société constituée sous le régime des lois de la province d'Ontario, agit en qualité de gestionnaire et de fiduciaire (le « gestionnaire » ou le « fiduciaire ») de la fiducie. L'adresse du siège social de la fiducie est la suivante : 2, rue Bloor Ouest, bureau 901, Toronto (Ontario) M4W 3E2.

L'objectif de placement de la fiducie consiste à procurer une plus-value du capital à long terme au moyen d'une sélection de titres fondamentaux en prenant des positions de placement acheteurs et vendeurs sur des actions, des titres de créance et des dérivés et en usant de stratégie dans la négociation.

## 2. Mode de présentation

Les présents états financiers intermédiaires ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), qui sont présentés à la juste valeur. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Le fiduciaire a autorisé leur publication le 13 août 2024. Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la fiducie.

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2024 (non audité)

---

## 3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Ce qui suit résume les méthodes comptables de la fiducie :

### a) Évaluation des placements

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (tels que des instruments dérivés cotés et des titres de négociation) est fondée sur les prix cotés sur les marchés. Conformément aux dispositions du prospectus simplifié de la fiducie, les placements sont évalués en fonction du dernier cours de marché lorsque vient le temps de déterminer la valeur liquidative par part aux fins des souscriptions et des rachats. Aux fins de la présentation de l'information financière, la fiducie utilise le dernier cours pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Lorsque la fiducie détient des dérivés dont les positions en matière de risques de marché se compensent, elle utilise les cours médians du marché comme base d'établissement des justes valeurs pour les positions de risques qui se compensent et applique ce cours acheteur ou vendeur, selon le cas, à la position ouverte nette.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (les dérivés négociés hors cote, par exemple) est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. La fiducie recourt à diverses méthodes et formule des hypothèses qui sont fondées sur les conditions de marché en vigueur à chaque date de clôture. Les techniques d'évaluation utilisées comprennent l'examen de transactions comparables récentes conclues sans lien de dépendance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, l'utilisation de modèles d'évaluation d'options et le recours à d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2024 (non audité)

---

## 3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

### b) Classement

La fiducie classe ses placements dans des titres de créance, des titres de capitaux propres et des dérivés comme étant des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »).

La fiducie classe ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction du modèle économique qu'elle suit pour la gestion de ces actifs financiers conformément à sa stratégie d'investissement établie par écrit. La gestion du portefeuille de placements et l'appréciation de sa performance sont effectuées sur la base de la juste valeur, et le portefeuille de placements n'est ni détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. La fiducie s'intéresse d'abord à la juste valeur et c'est cette information qu'elle utilise pour évaluer le rendement des actifs et prendre des décisions.

Les autres actifs financiers, y compris le montant à recevoir des courtiers, les souscriptions à recevoir, les dividendes à recevoir, le montant à recevoir au titre des placements vendus, les autres actifs et les intérêts à recevoir, sont classés et ultérieurement évalués au coût amorti et sont comptabilisés au coût ou au coût amorti. Un actif financier est classé comme étant ultérieurement évalué au coût amorti seulement si les deux conditions suivantes sont réunies :

- i) la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- ii) les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le montant à payer au titre des rachats, les frais de gestion à payer, le montant à payer au titre des placements achetés et les créditeurs et charges à payer sont classés comme des passifs financiers et sont comptabilisés au coût amorti. Les passifs financiers sont en général réglés dans les trois mois suivant l'émission. Les autres actifs et passifs financiers, de par leur nature, ont une échéance à court terme et ils sont comptabilisés au coût amorti, lequel avoisine la juste valeur.

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2024 (non audité)

---

## 3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

### c) Comptabilisation/décomptabilisation

La fiducie comptabilise les actifs financiers ou les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle elle s'engage à acheter ou à vendre à découvert les instruments. À compter de cette date, la totalité des profits et des pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs ou des passifs est comptabilisée aux états du résultat global.

Les actifs financiers sont décomptabilisés uniquement lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration ou lorsque la fiducie transfère à une autre entité l'actif financier ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à sa propriété. La fiducie décomptabilise les passifs financiers uniquement lorsque ses obligations sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration.

### d) Compensation d'instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté aux états de la situation financière lorsque la fiducie a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal des activités, la fiducie conclut diverses conventions-cadres de compensation ou des accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière, mais qui permettent que les montants connexes soient compensés dans certaines circonstances, notamment en cas de faillite ou de résiliation des contrats.

### e) Opérations sur titres et comptabilisation des produits

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date de transaction, et les profits et les pertes découlant de ces opérations sont comptabilisés à la date de transaction.

Le profit (la perte) réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion, ainsi que la variation de la plus-value latente des placements sont établis sur la base du coût moyen.

### f) Retenues d'impôt

En règle générale, la fiducie est assujettie à des retenues d'impôt imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital. Ce revenu et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt applicables sont présentées comme une charge distincte aux états du résultat global.

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2024 (non audité)

---

## 3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

### g) Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations comptables et qu'elle ait recours à son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la fiducie. Les estimations, qui sont continuellement évaluées, sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs, y compris les attentes quant aux événements à venir qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une série donnée de parts rachetables par le nombre total de parts rachetables de cette même série en circulation à la date de clôture de l'exercice.

### i) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à chaque série de parts rachetables, divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables de cette même série en circulation au cours de l'exercice. Se reporter à la note 11 pour le calcul.

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2024 (non audité)

---

## 3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

### j) Hiérarchie des justes valeurs

Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, en fonction du plus bas niveau de données d'entrée qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble. Les données d'entrée ou méthodes utilisées pour évaluer les titres ne sont pas forcément représentatives du risque associé à un placement dans ces titres.

La hiérarchie des justes valeurs comporte les niveaux de données d'entrée suivants :

- Niveau 1 : Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.
- Niveau 2 : Données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour les actifs ou les passifs, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- Niveau 3 : Données relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

### k) Montant à payer à des courtiers

La fiducie a conclu une convention de courtage de premier ordre avec son courtier en ce qui a trait au maintien de son compte à titre de client. Le courtier a la garde des titres de la fiducie.

Le montant à payer à des courtiers correspond à un compte sur marge se composant d'emprunts en espèces qui ont été contractés auprès de courtiers et qui sont garantis par les placements sous-jacents détenus par la fiducie.

### l) Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille

Les coûts d'opérations, tels que les frais de courtage engagés lors de l'achat et de la vente de titres en portefeuille et les autres coûts liés à l'exécution des ordres qui sont payés à des tiers, notamment les droits de timbre et les frais liés aux bourses, sont comptabilisés en charges aux états du résultat global en fonction de la date de transaction.

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2024 (non audité)

---

## 3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

### m) Conversion des monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la fiducie est le dollar canadien. La juste valeur des placements étrangers et des autres actifs et passifs libellés en monnaies étrangères est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à 12 h (HNE), soit le taux de clôture, à la date d'évaluation. Les achats et ventes de titres étrangers libellés en monnaies étrangères et les produits tirés de ces opérations sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les variations de la plus-value (moins-value) latente des écarts de conversion sont comptabilisées aux états du résultat global à titre de variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements. Tous les autres profits ou pertes de change liés aux écarts de conversion sont comptabilisés aux états du résultat global à titre de profits (pertes) réalisés sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion.

### n) Intérêts et frais d'emprunt

Puisqu'elle détient à la fois des positions acheteur et des positions vendeur, la fiducie paie non seulement des intérêts, mais aussi des frais d'emprunt. Bien que le recours à des capitaux d'emprunt puisse améliorer considérablement le rendement sur le capital investi, il peut également exacerber les répercussions défavorables auxquelles est exposé le portefeuille de placements de la fiducie en ayant pour effet d'accroître l'exposition de celle-ci au risque lié au capital et d'augmenter les charges.

### o) Imposition de la fiducie

La fiducie constitue une « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et, par conséquent, elle n'est pas assujettie à l'impôt à l'égard de la partie de son revenu net imposable, y compris les gains en capital réalisés nets, qui est versée ou à verser à ses porteurs de parts à la date de clôture de son année d'imposition. Toutefois, la partie du revenu net et des gains en capital réalisés nets de la fiducie qui n'est pas versée ou à verser aux porteurs de parts est assujettie à l'impôt sur le revenu. La fiducie compte distribuer la totalité de son revenu et un montant suffisant de ses gains en capital nets réalisés de manière à ne pas être assujettie à l'impôt sur le revenu.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pour une période de 20 ans et portées en diminution de tout bénéfice imposable futur. Aux fins de l'impôt, les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et portées en diminution des gains en capital futurs.

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2024 (non audité)

---

## 3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

### p) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des fonds en caisse et des dépôts bancaires dont la durée initiale à courir jusqu'à l'échéance est d'au plus trois mois.

### q) Classement des parts rachetables émises par la fiducie

Les parts rachetables de la fiducie ne satisfont pas aux critères de classement à titre de capitaux propres énoncés dans l'IAS 32, *Instruments financiers : présentation*, puisqu'il existe plusieurs séries de parts comportant des droits différents; par conséquent, elles ont été classées dans les passifs financiers.

### r) Évaluation des parts

L'actif net lié à une série donnée de parts est déterminé en calculant la valeur de la quote-part revenant à cette même série du total des actifs et des passifs de la fiducie attribuables à l'ensemble des séries de parts diminuée des passifs de la fiducie attribuables uniquement à cette série.

Les charges directement attribuables à une série sont imputées directement à cette série. Le revenu, les profits et pertes réalisés et latents découlant des opérations sur titres et les autres charges sont affectés de manière proportionnelle à chaque série en fonction de la valeur liquidative attribuable à chaque série.



# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2024 (non audité)

---

## 4. Estimations et hypothèses comptables critiques

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle ait recours à son jugement dans l'application de ses méthodes comptables et qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses à l'égard de l'avenir. Les paragraphes qui suivent décrivent les estimations et jugements comptables les plus importants faits ou formulés, selon le cas, en dressant les états financiers.

### Classement et évaluation des placements

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par la fiducie, le gestionnaire est tenu de porter des jugements importants afin de déterminer si l'activité de la fiducie consiste ou non à assurer la gestion de son portefeuille de placements et à en apprécier la performance sur la base de la juste valeur et de déterminer que le portefeuille de placements n'est ni détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. Les jugements les plus importants qui ont été portés comprennent l'évaluation et la détermination du modèle économique approprié justifiant la décision de la fiducie de classer ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net.

## 5. Opérations entre parties liées

### a) Frais de gestion

Les frais de gestion, que verse la fiducie au gestionnaire mensuellement, sont calculés quotidiennement en fonction de la valeur liquidative de chaque série. Les frais de gestion annuels relatifs à chaque série sont calculés comme suit : i) 2 % de la valeur liquidative des parts de série A et ii) 1 % de la valeur liquidative des parts de série F, plus les taxes applicables. Les frais de gestion des parts de série I sont négociés et versés directement par l'investisseur.

Le gestionnaire paiera, à l'égard des parts de série A, et à même ses frais de gestion, des frais de service annuels aux courtiers inscrits participants dont les clients détiennent des parts de série A. Ces frais de service sont payables trimestriellement jusqu'à concurrence d'un montant correspondant à 1 % de la valeur liquidative des parts de série A détenues par les clients du courtier en question.

Pour la période close le 30 juin 2024, les frais de gestion se sont élevés à 136 341 \$ (131 776 \$ en 2023). De ce montant, une tranche de 22 393 \$ était à payer au 30 juin 2024 (22 253 \$ au 31 décembre 2023).

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2024 (non audité)

---

## 5. Opérations entre parties liées (suite)

### b) Rémunération au rendement

La fiducie verse au gestionnaire une rémunération au rendement à l'égard des parts de série A et des parts de série F en circulation le dernier jour ouvrable de la période. Cette rémunération est calculée en fonction de l'excédent à cette date de la valeur liquidative par part majorée du montant total des distributions déclarées à l'égard de cette part (la « valeur liquidative par part ajustée ») sur le sommet précédent de cette part, plus les taxes applicables. La rémunération au rendement est calculée quotidiennement. Le « sommet » désigne le montant le plus élevé entre le prix d'achat de cette part ou la valeur liquidative par part ajustée après la dernière date à laquelle une rémunération au rendement a été versée. Pour toute période à l'égard de laquelle une rémunération au rendement doit être versée, le gestionnaire recevra 20 % de tout profit en excédent du sommet. L'investisseur dans les parts de série I peut négocier une rémunération au rendement différente.

Pour la période close le 30 juin 2024, la rémunération au rendement a été de néant (néant en 2023). De ce montant, une tranche de néant était à payer au 30 juin 2024 (néant au 31 décembre 2023).

### c) Porteurs de parts liés

Les administrateurs et les employés du gestionnaire détiennent 42,42 % (41,16 % 31 décembre 2023) des parts de la fiducie en circulation.

## 6. Parts rachetables de la fiducie

La fiducie est autorisée à émettre un nombre illimité de parts rachetables d'un nombre illimité de séries, chaque part représentant une participation véritable indivise et égale dans la valeur liquidative de la fiducie.

Chaque part rachetable de chaque série confère au porteur le droit d'exercer un vote et de participer également et proportionnellement à toutes les distributions effectuées par la fiducie. Le gestionnaire peut regrouper les parts rachetables d'une série ou en modifier la désignation.

Les porteurs de parts peuvent demander que leurs parts soient rachetées le dernier jour ouvrable de chaque semaine (la « date de rachat ») à leur valeur liquidative par part à cette date, pourvu que la demande de rachat soit soumise au moins 5 jours ouvrables avant cette date de rachat.

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2024 (non audité)

---

## 6. Parts rachetables de la fiducie (suite)

	Parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Parts rachetables à la clôture de l'exercice
<b>30 juin 2024</b>				
Série A1	1 500 284	57 618	(77 739)	1 480 163
Série F	110 913	–	(7 968)	102 945
Série F1	177 722	1 597	–	179 319
<b>30 juin 2023</b>				
Série A1	1 682 967	151 099	(75 750)	1 758 316
Série F	148 533	–	(23 213)	125 320
Série F1	202 475	763	(14 634)	188 604

---

### Informations à fournir sur le capital

Le capital de la fiducie est constitué des parts rachetables et émises. Les parts rachetables confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir les distributions déclarées, le cas échéant, et de recevoir un paiement proportionnel fondé sur la valeur liquidative par part de la fiducie au moment de leur rachat. En ce qui concerne la souscription ou le rachat de parts rachetables, la fiducie n'applique aucune restriction spécifique et n'a aucune exigence particulière à l'égard du capital. Les variations pertinentes sont présentées aux états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Conformément aux objectifs et aux stratégies de placement ainsi qu'aux pratiques en matière de gestion du risque décrits à la note 7, la fiducie a l'intention d'investir, dans des placements appropriés, le montant qu'elle reçoit au titre des souscriptions, tout en conservant des liquidités suffisantes pour donner suite aux demandes de rachats, le montant de ces liquidités pouvant être augmenté au moyen d'emprunts à court terme ou de cessions de placements, au besoin.

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2024 (non audité)

---

## 7. Instruments financiers et gestion du risque

### Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal des activités, la fiducie est exposée au risque de liquidité, à l'autre risque de prix, au risque de crédit, au risque de change et au risque de taux d'intérêt. La valeur des placements qui composent le portefeuille de la fiducie peut fluctuer quotidiennement en raison des variations des taux d'intérêt, de l'évolution de la conjoncture économique et des conditions de marché ainsi que des nouvelles publiées par les sociétés concernant des titres spécifiques qui sont compris dans le portefeuille de la fiducie. Le niveau de risque dépend des objectifs de la fiducie en matière de placement et du type de titres dans lesquels elle investit.

#### a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque que la fiducie soit incapable de régler ou d'honorer ses obligations en temps opportun ou à un prix raisonnable.

L'exposition de la fiducie au risque de liquidité découle des rachats périodiques de parts rachetables contre trésorerie. Le Fonds sous-jacent investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être aisément liquidés. De plus, elle conserve habituellement des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour préserver sa liquidité.

La fiducie peut avoir recours à des dérivés pour modérer certaines expositions au risque. Rien ne garantit toutefois qu'il existera un marché pour certains dérivés et il est possible que les bourses de valeurs imposent des limites visant la négociation de dérivés.

Les passifs financiers de la fiducie arrivent à échéance dans trois mois.

#### b) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change).

Tous les placements comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire s'efforce d'atténuer ce risque en assurant une sélection judicieuse et une diversification prudente des titres et des autres instruments financiers conformément aux objectifs et à la stratégie de placement de la fiducie. Le risque maximum associé aux instruments financiers est déterminé par la juste valeur des instruments financiers. L'ensemble des positions de la fiducie sur le marché fait l'objet d'un suivi périodique par le gestionnaire. Les instruments financiers détenus par la fiducie sont sensibles au risque de marché découlant des incertitudes quant aux cours futurs de ces instruments.

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2024 (non audité)

---

## 7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

### b) Autre risque de prix (suite)

Le tableau suivant présente la concentration de l'actif et du passif de placement de la fiducie au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de la fiducie :

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Actions canadiennes	33,44 %	31,87 %
Bons de souscription canadiens	–	–
Actions américaines	79,14 %	88,91 %
Options américaines	– %	0,05 %
Actions canadiennes vendues à découvert	(4,52) %	(4,42) %
Actions américaines vendues à découvert	(10,90) %	(25,54) %

---

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, les placements en actions détenus par la fiducie sont concentrés dans les secteurs suivants :

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Communications	3,10 %	– %
Consommation discrétionnaire	18,10 %	38,43 %
Biens de consommation de base	1,60 %	(7,78) %
Services financiers	2,70 %	10,56 %
Soins de santé	13,40 %	4,86 %
Indices	6,90 %	(14,47) %
Produits industriels	24,90 %	40,10 %
Technologie de l'information	17,80 %	11,97 %
Matières	3,80 %	(1,46) %
Immobilier	4,70 %	8,64 %

---

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2024 (non audité)

---

## 7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

### b) Autre risque de prix (suite)

Au 30 juin 2024, la majorité de l'actif net de la fiducie était investi dans des titres de participation négociés sur des bourses nord-américaines. Par conséquent, si les cours sur les bourses nord-américaines avaient augmenté ou diminué de 10 % à la clôture de l'exercice, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de la fiducie aurait pu augmenter ou diminuer d'environ 1 279 264 \$ (1 219 147 \$ au 31 décembre 2023). Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents de ceux de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

### c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a pris envers la fiducie. Ce risque découle principalement des titres de créance détenus, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (par le biais de la cote de solvabilité du dépositaire) ainsi que du montant à recevoir de courtiers. La valeur comptable des placements et des autres actifs représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus auprès d'une contrepartie qui est une grande banque canadienne notée AA au 30 juin 2024 (AA au 31 décembre 2023).

Le montant à recevoir de courtiers représente les comptes sur marge, la garantie en trésorerie donnée pour les titres empruntés et les transactions de vente en attente de règlement. Le risque de crédit lié aux transactions non réglées est considéré comme étant minime en raison du court délai de règlement en cause et de la qualité de crédit élevée du courtier concerné. Le courtier principal de la fiducie était noté AA au 30 juin 2024 (AA au 31 décembre 2023).

Les placements de la fiducie dans des instruments de créance, y compris les intérêts à recevoir sur ceux-ci, représentent la principale source d'exposition au risque de crédit. La valeur de marché des instruments de créance et des dérivés tient compte de la solvabilité de l'émetteur.

Au 30 juin 2024, la fiducie détenait des placements dans des instruments de créance d'une juste valeur de néant (néant au 31 décembre 2023).

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2024 (non audité)

## 7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

### d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux de change.

Le risque de change découle des instruments financiers (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) qui sont libellés dans une autre monnaie que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle de la fiducie. La fiducie peut conclure des contrats de change à terme de gré à gré pour se couvrir contre le risque de change, afin de réduire son exposition aux devises étrangères ou d'établir une exposition aux devises étrangères.

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, la fiducie présente les expositions aux monnaies étrangères suivantes (en pourcentage de la valeur liquidative totale) :

Monnaie	Exposition			Incidence découlant d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Monétaire	Non monétaire	Total	Monétaire	Non monétaire	Total
<b>30 juin 2024</b>						
Dollar américain	(9 622 521)	\$ 8 985 264	\$ (637 257)	\$ (481 126)	\$ 449 263	\$ (31 863)
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(73,08)	68,24	(4,84)	(3,65)	3,41	(0,24)

Monnaie	Exposition			Incidence découlant d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Monétaire	Non monétaire	Total	Monétaire	Non monétaire	Total
<b>31 décembre 2023</b>						
Dollar américain	(8 556 141)	\$ 8 509 463	\$ (46 678)	\$ (427 807)	\$ 425 473	\$ (2 334)
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(63,77)	63,42	(0,35)	(3,19)	3,17	(0,02)

Au 30 juin 2024, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net de la fiducie aurait augmenté ou diminué de 31 863 \$ (2 334 \$ au 31 décembre 2023).

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2024 (non audité)

---

## 7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

### e) Risque de taux d'intérêt

La fiducie s'expose à un risque de taux d'intérêt lorsqu'elle investit dans des instruments financiers portant intérêt, du fait qu'elle s'expose alors au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue par suite de variations des taux d'intérêt du marché.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis dans des titres portant intérêt à des taux du marché à court terme et les instruments à taux fixe détenus sont peu sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt.

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, la fiducie n'est pas assujettie à un risque important attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.



# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2024 (non audité)

## 8. Évaluation de la juste valeur

Le tableau qui suit présente sommairement les données d'entrée qui ont été utilisées au 30 juin 2024 pour évaluer les placements de la fiducie comptabilisés à la juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs</b>				
Titres de capitaux propres	14 824 863 \$	– \$	– \$	14 824 863 \$
	14 824 863 \$	– \$	– \$	14 824 863 \$
<b>Passifs</b>				
Titres de capitaux propres	2 032 222 \$	– \$	– \$	2 032 222 \$
	2 032 222 \$	– \$	– \$	2 032 222 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours de l'exercice.

Le tableau qui suit présente sommairement les données d'entrée qui ont été utilisées au 31 décembre 2023 pour évaluer les placements de la fiducie comptabilisés à la juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs</b>				
Titres de capitaux propres	16 205 210 \$	– \$	– \$	16 205 210 \$
Options	–	6 259	–	6 259
	16 205 210 \$	6 259 \$	– \$	16 211 469 \$
<b>Passifs</b>				
Titres de capitaux propres	4 020 003 \$	– \$	– \$	4 020 003 \$
	4 020 003 \$	– \$	– \$	4 020 003 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours de l'exercice.

## 9. Charges

Le gestionnaire a le pouvoir d'effectuer des paiements à même la fiducie pour acquitter toute dépense ou toute charge qui, à son avis, est appropriée ou nécessaire pour assurer la bonne conduite des activités de la convention de fiducie, notamment, sans s'y limiter, pour engager tous les coûts liés à la gestion et à l'administration de la fiducie. La fiducie est responsable de payer tout impôt sur le revenu ou toute taxe d'accise exigible, de même que tous les frais de courtage liés aux opérations sur les titres.

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2024 (non audité)

---

## 10. Impôt sur le résultat

La fiducie constitue une « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et, par conséquent, elle n'est pas assujettie à l'impôt à l'égard de la partie de son revenu net imposable pour l'année d'imposition qui prend fin en décembre, y compris les gains en capital réalisés nets, qui est versée ou à verser à ses porteurs de parts à la date de clôture de son année d'imposition. Toutefois, la partie du revenu net et des gains en capital réalisés nets de la fiducie qui n'est pas versée ou à verser est assujettie à l'impôt sur le revenu. L'impôt sur le revenu sur les gains en capital réalisés nets qui ne sont pas versés ou à verser peut généralement être recouvré aux termes de dispositions de remboursement prévues dans la législation fiscale, sous forme de rachats. La fiducie compte distribuer la totalité de son revenu et un montant suffisant de ses gains en capital nets réalisés de manière à ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pour une période de 20 ans et portées en réduction de tout bénéfice imposable futur. Aux fins de l'impôt, les pertes en capital nettes peuvent être reportées indéfiniment et portées en réduction des gains en capital futurs.

Au cours de l'année d'imposition close le 31 décembre 2023, la fiducie disposait de reports prospectifs de pertes en capital de 10 839 525 \$ (10 839 525 \$ en 2022) et de reports prospectifs de pertes autres qu'en capital d'un montant de 1 847 312 \$ (1 124 359 \$ en 2022) pouvant servir aux fins de l'impôt.

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2024 (non audité)

## 11. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série

Le tableau qui suit présente le calcul de l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série pour les exercices clos les 30 juin 2024 et 2023 :

	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part
<b>30 juin 2024</b>			
Série A1	(18 900) \$	1 501 594 \$	(0,01)
Série F	6 324	110 381	0,06
Série F1	5 254	177 863	0,03
<b>30 juin 2023</b>			
Série A1	1 723 144 \$	1 816 209 \$	0,95
Série F	280 024	132 689	2,11
Série F1	192 896	199 516	0,97

## 12. Montant à payer au titre des rachats

Les montants à payer au titre des rachats sont constitués de parts rachetées au cours de l'exercice mais non encore payées à la clôture de l'exercice.

## 13. Liens avec des entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité qui a été conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Le gestionnaire de la fiducie a déterminé que ses placements dans d'autres fonds communs de placement, y compris des FNB, sont considérés comme des entités structurées non consolidées. Pour connaître les placements dans des entités structurées non consolidées, veuillez consulter l'inventaire du portefeuille.

Au cours des périodes applicables closes 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, la fiducie n'a pas fourni de soutien financier aux entités structurées non consolidées et n'a pas l'intention de fournir de soutien financier ou d'autre forme de soutien.